



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, ROUX, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. DAUBAGNA ; M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. ROUX à M. PAUL-DEJEAN ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 19 - RESSOURCES - ENSEIGNEMENT.

ECOLE SUPERIEURE D'ART. PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Monsieur ABEBERRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Ecole Supérieure d'Art des Rocailles (ESA des Rocailles) de la Communauté a ouvert ses portes à la rentrée universitaire 2008 dans des locaux temporaires situés sur le plateau de l'Atalaye à Biarritz.

En mars 2009, l'Ecole a aménagé dans ses locaux définitifs situés sur deux sites à Biarritz : la villa des Rocailles, sur le « Plateau Image », spécifiquement dédiée aux enseignements numériques et théoriques ainsi qu'à l'accueil administratif et technique et la « Blanchisserie » qui accueille les enseignements en dessin, couleur, volume et scénographie ainsi que les opérations événementielles.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 01 AVR. 2009

Affiché le 01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

A partir de septembre 2009, un troisième site, la villa « Milia », propriété communautaire à proximité immédiate de la villa des Rocailles, permettra d'assurer l'hébergement des artistes invités.

En investissement, le coût prévisionnel de l'opération est maintenu à 2,5 millions d'euros (M€) HT, soit 1,920 M€ pour l'ensemble des travaux et 0,580 M€ pour les équipements.

Le plan de financement initial, basé sur l'intervention du Conseil Régional et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, doit être revu.

La D.R.A.C. interviendrait maintenant hors de cette procédure contractuelle pour le financement des équipements tandis que le Conseil Général va être sollicité dans le cadre du contrat d'agglomération.

Ainsi, le nouveau plan de financement prévisionnel des investissements est le suivant :

D.R.A.C. (équipements)	0,250 M€
Conseil Général	0,562 M€
Communauté	1,688 M€
Total	2,500 M€.

En ce qui concerne le fonctionnement, la D.R.A.C. intervient déjà à hauteur de 40.000 € par an. Ce montant pourrait être porté à 60.000 € avec les promotions à venir.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil Communautaire est invité à :

- valider le nouveau plan de financement des investissements nécessaires à l'aménagement des locaux et à l'équipement de l'Ecole Supérieure d'Art de la Communauté et à prévoir, pour le cas où les subventions accordées seraient inférieures aux montants sollicités, la substitution de la Communauté, maître d'ouvrage ;
- autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions d'équipement et de fonctionnement auprès du Conseil Général et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

